

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je m'empresse d'abord de corriger l'impression que j'aurais pu créer d'avoir désavoué le discours de M. Robertson. J'ai tâché de bien faire comprendre que M. Robertson s'exprimait là à titre individuel, je dirai qu'il a apporté une importante contribution au débat sur l'unité nationale.

M. Hnatyshyn: Sans refléter la politique du gouvernement?

M. MacEachen: Tous auraient profité à lire le discours. C'est dans cet esprit qu'il faudrait le considérer, et il ne faudrait pas y voir des plans du gouvernement ou une manière détournée de faire connaître la politique du gouvernement. M. Robertson est l'un des hommes les mieux informés et les plus compétents dans ce domaine, et il est excellent qu'il ait fait connaître son opinion sur la question en ce moment précis.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant n'a pas répondu à la question que je lui ai posée, à savoir si le gouvernement est à mettre au point des plans d'urgence applicables advenant qu'il y ait sécession, ce qui est au centre de la question, et si M. Robertson a dit dans son discours que ces plans étaient déjà arrêtés ou en voie d'être formulés par le gouvernement. Il a également ajouté, monsieur l'Orateur, qu'il se pourrait que le gouvernement fédéral veuille assurer que les habitants des régions ayant voté en majorité contre la sécession demeurent au sein de la confédération. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si ce principe s'appliquerait à d'autres régions du Québec comme la Gaspésie ou la ville de Montréal, ou ce qu'est la politique du gouvernement à cet égard si tant est qu'il en ait une?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, tout d'abord, il n'y a pas de plans d'urgence. Qu'on se le tienne pour dit et, en cela, je réponds à la question du député. La réponse est non.

M. Baker (Grenville-Carleton): Et la réponse à ma deuxième question?

L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE D'UN TROISIÈME ORGANISME DE PROMOTION DE L'UNITÉ NATIONALE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question supplémentaire au premier ministre suppléant? Nous avons déjà deux organismes qui s'occupent de l'unité nationale et, il n'y a pas longtemps, le premier ministre nous a en a promis un troisième qui semblerait devoir servir de milieu de recyclage pour M. Jean-Luc Pepin. Vu la confusion manifeste qui existe au sujet du rôle de ces divers organismes de promotion de l'unité créés par le gouvernement, le premier ministre suppléant dirait-il à la Chambre si l'on projette maintenant définitivement l'établissement du troisième organisme dont a parlé le premier ministre?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne saisis pas très bien ce que le député entend par un troisième organisme de promotion de l'unité

nationale. C'est du nouveau pour moi. Je dirais, en réponse au député, que j'espère bientôt pouvoir m'arranger pour que la Chambre des communes tienne un débat sur la question de l'unité nationale; ce qui, à mon sens, serait une excellente occasion d'explorer toutes les options auxquelles songe le député.

M. Paproski: Pouvons-nous espérer l'avoir avant 1978?

* * *

LE NORD CANADIEN

LA PRÉSUMÉE INCOMPATIBILITÉ ENTRE LA CHARTE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC ET LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'en conclus, d'après la réponse du premier ministre suppléant, que le gouvernement ne créera pas d'autre organisme de promotion de l'unité nationale. Puis-je adresser ma question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord? M. Robertson, dans le discours mentionné par le député de Grenville-Carleton, a aussi soulevé la question des droits des autochtones du Nord québécois. Le ministre a déclaré la semaine dernière qu'il allait étudier le projet de loi n° 1 de la province de Québec, en essayant de voir quelles conséquences il pouvait avoir sur les droits des autochtones en général et, plus particulièrement, sur la convention de la Baie James, le Bill C-9. Est-il prêt à dire à la Chambre ce que les légistes en pensent ou a-t-il l'intention de pousser plus avant la vérification du caractère constitutionnel de ce projet de loi?

● (1120)

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, les légistes ne m'ont pas encore fait part de leur opinion sur le bill n° 1, mais je me suis entretenu à ce sujet avec le chef de l'association des Indiens du Québec, qui m'a dit s'opposer au bill n° 1. Il s'agit du chef Andrew Delisle. D'autre part, le chef Billy Diamond m'a dit très clairement ce qu'il pensait de ce projet de loi. Il a dit qu'il ne pouvait accepter une loi québécoise qui va à l'encontre des droits garantis aux autochtones par la loi sur les Indiens ou par la convention de la Baie James et j'ai fermement l'intention d'appuyer ce point de vue.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Le ministre peut-il promettre à la Chambre d'obtenir cet avis juridique avant l'expiration des délais de prescription? Peut-il également nous dire quand au juste il pense pouvoir communiquer cet avis juridique à la Chambre et si le gouvernement compte s'adresser aux tribunaux pour voir si ce projet de loi est acceptable sur le plan constitutionnel au lieu de nous parler de ceux qu'il a consultés sur l'aspect juridique de la question?